

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 208

Présent(s) : 148

Représenté(s) : 41

Votant(s) : 189

Excusé(s) : 10

Absent(s) : 9

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE
DU GRAND REIMS

SEANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

Le jeudi 17 novembre 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du jeudi 10 novembre 2022, s'est réuni en salle des fêtes de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de Mme Catherine VAUTRIN, Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims.

Étaient présents :

M. Azzedine AIT-IHADDADENE, M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Paul-Vincent ARISTON, M. Franck ASSELIN, M. Raymond AYALA, Mme Maryline BAILLY, M. Edouard BARON, M. François BARONNET, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Marie-Hélène BASTOGNE, Mme Katia BEAUJARD, Mme Valérie BEAUVAIS, M. Patrick BEDEK, M. Christian BERLOT, Mme Florence BERTHON, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, Mme Brigitte BLONDEAU, M. Christophe BLOT, M. Bertrand BOILLY, M. Denis BOUDVILLE, M. Thierry BRIANÇON, M. Francky CARON, M. Philippe CHARDONNET, M. Fabien CHARPENTIER, Mme Valérie CHAUMET, M. Hervé CHEF, M. Conrad CHER, M. Cédric CHEVALIER, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, M. Bruno COCHEMÉ, M. Christophe CORBEAUX, Mme Sarah DA COSTA, M. Frédéric DECHAMPS, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Laurence DEPLAINE, M. Thierry DESIRA, Mme Anny DESSOY, M. Gilles DESSOYE, Mme Anne DESVERONNIERES, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Robert D'HARCOURT, M. Sébastien DOLÉ, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Thomas DUBOIS, Mme Patricia DURIN, M. Jean-Louis FARARD, M. Jérôme FORTIER, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY, Mme Audrey GARDEBLED, M. Pascal GARNOTEL, M. Pierre GEORGIN, Mme Isabelle GERARD, M. Charles GERMAIN, M. Charles GOSSARD, M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Vincent GUY, M. Nicolas HABARE, M. Pascal HARLAUT, Monsieur Didier HENRIET, M. Alain HIRAUT, M. Michel HUTASSE, M. André JACOB, Mme Jeanne JACQUET, M. Franck JACQUET, Mme Muriel JACQUIOT, M. Thierry JOBART, Mme Martine JOLLY, M. Jean-Pierre JOREZ, M. Michel KELLER, M. Stéphane LANG, Mme Chantal LANTENOIS, Mme Cathy LAURIN, M. Guy LECOMTE, M. Dominique LEDEME, M. Eric LEGER, M. Frédéric LEPAN, M. Julien LEPITRE, Mme Marie-Claire LESIEUR, M. Jean LETISSIER, M. Denis LHOTELAIN, M. Thibault LOCQUARD, Mme Jacqueline LOPATA, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Eric MALTOT, M. Jean MARX, M. Claude MAUPRIVEZ, M. Jean MICHEL, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, M. Arnaud NININ, M. Dimitri OUDIN, M. Christophe PATINET, Mme Annie PERRARD, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, M. Jean-Christophe POINS, M. Denis PONCELET, M. Kevin PONCIN, Mme Sylvie PORET, M. Dominique POTAR, Mme Nadine POULAIN, Mme Evelyne QUENTIN, M. Pierre REANT, M. Germain RENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Jean-Pierre RONSEAU, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAU, Mme Marie ROZE, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, M. Philippe SALMON, M. André SECONDE, M. Michel SICRE, M. Patrick SIMON, Mme Armelle SIMON, M. Michel SUPPLY, M. Patrick TCHANGA, M. André TETENOIRE, M. Bernard THIERY, M. Freddy THOMAS, M. Alain TOULLEC, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Marcel VERGEZ, M. Alain WANSCHOOR, M. Philippe WATTIER, M. Bernard WEILER, M. Xavier AUGUSTE (suppléant de M. Jean-Robert AUGUSTE), Mme Christiane LASSEAU (suppléant de Mme Marie-Bernadette NEYRINCK), M. Régis CAMUS (suppléant de M. Antoine LEMAIRE), Mme Amélie AUGUSTE (suppléant de Mme Cécile CONREAU), M. Patrick PONSART (suppléant de M. Bruno ARIZZI), M. Emmanuel RUBE (suppléant de M. Alain MICHELON)

Étaient représenté-e-s :

Mme Zabbaou LIMAN a donné pouvoir à Léo TYBURCE, Mme Laurence GARUS a donné pouvoir à Jean LETISSIER, Mme Véronique MARCHET a donné pouvoir à Marie DEPAQUY, M. Régis FRANCQUE a donné pouvoir à Evelyne FRAEYMAN-VELLY, M. Franck BAILLY a donné pouvoir à Philippe SALMON, Mme Monique ROUSSEL a donné pouvoir à Jeanne JACQUET, Mme Gabrielle BRICOUT a donné pouvoir à Alain WANSCHOOR, Mme Valérie CORDEBAR a donné pouvoir à Jean-Marie ALLOUCHERY, Mme Kim DUNTZE a donné pouvoir à Philippe WATTIER, Mme Catherine MALAISÉ a donné pouvoir à François MOURRA, M. Francis MUNIER a donné pouvoir à Jean-Christophe POINS, M. Frédéric MASSONOT a donné pouvoir à Annie PERRARD, M. Romain BONHOMME a donné pouvoir à Jean-Marc ROZE, M. Pierre LHOTTE a donné pouvoir à Michel KELLER, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Orélie MINGOLLA, M. Jean-Marie VIEVILLE a donné pouvoir à Pascal LORIN, M. Eric QUENARD a donné pouvoir à Dominique LEDEME, M. Emmanuel MAZINGUE a donné pouvoir à Freddy THOMAS, Mme Anne-Sophie ROMAGNY a donné pouvoir à Cédric CHEVALIER, M. Nicolas DARGENT a donné pouvoir à Isabelle GERARD, M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Stéphane LANG, Mme Mounya TAGGAE a donné pouvoir à Patrick TCHANGA, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Armelle SIMON, M. Vincent VERSTRAETE a donné pouvoir à Elizabeth VASSEUR, M. Christophe MAHUET a donné pouvoir à Arnaud ROBINET, M. Stéphane GOMBAUD a donné pouvoir à Jean MICHEL, Mme Laurence BILLY a donné pouvoir à Kevin PONCIN, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Alban DOMINICY, Mme Marie-Thérèse PICOT a donné pouvoir à Claude PIQUARD, M. David CHATILLON a donné pouvoir à Edouard BARON, M. Jacky CHOPIN a donné pouvoir à Laurence DEPLAINE, M. Jean-Pierre FORTUNÉ a donné pouvoir à Pierre GEORGIN, M. Laurent GOBINET a donné pouvoir à Charles GERMAIN, M. Guy RIFFÉ a donné pouvoir à Francis BLIN, M. Jean-Luc SENE a donné pouvoir à Evelyne QUENTIN, M. Patrice CHRETIEN a donné pouvoir à Claudine ROUSSEAU, M. Claude GACHET a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, M. Martial DUPIN a donné pouvoir à Denis

PONCELET, M. Pascal LABELLE a donné pouvoir à Marie-Inès ROMELLE, M. Franck NOEL a donné pouvoir à Badia ALLARD, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT

Étaient excusé-e-s :

M. Jean-Pierre ARNAUD, Mme Nathalie BELAMY, M. Nicolas CARNOYE, M. Alain DE CEULENEER, M. Cyrille DUTERNE, Mme Patricia GRAIN, M. Jean-Pierre GRISOUARD, M. Dominique HENIN, M. Serge HIET, Mme Maryse LEQUEUX

Étaient absent-e-s :

M. Eric AMMEUX, M. Marcel BENCIVENGO, M. Vincent BENNEZON, M. Jean-Luc DUBOIS, M. Damien GIRARD, M. Tarik MAZOUJ, M. Patrice MOREL, Mme Marie-Noëlle RAINON, M. Daniel VAQUETTE

N'ont pas pris part au vote :

M. Bruno ARIZZI, M. Raymond AYALA, Mme Valérie BEAUVAIS, M. Thierry BRIANÇON, M. Bruno COCHEMÉ, M. Pascal GARNOTEL, M. Thierry JOBART, Mme Chantal LANTENOIS, Mme Cathy LAURIN, M. Denis LHOTELAIN, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Agathe MOUGENOT, M. Christophe PATINET, Mme Sylvie PORET, M. Pierre REANT, M. Freddy THOMAS, M. Yann VELLY

Secrétaire : Philippe SALMON

Vice Secrétaire : Colette MACQUART

Votes :

Pour : 169 Contre : 1 Abstention : 2

**COMMUNE DE BOUILLY
PLAN LOCAL D'URBANISME
RÉVISION ALLÉGÉE N°1
BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT DE PROJET**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-31 et suivants, L.103-2 et suivants et R.153-3 et R104-11,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2019 relatif à la composition du Conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Reims approuvé le 17 décembre 2016,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Bouilly, approuvé le 17 décembre 2018,

Vu la délibération n°18/21 du Conseil municipal de Bouilly du 25 mai 2021 demandant à la Communauté urbaine du Grand Reims de faire évoluer son PLU afin de permettre et de répondre aux objectifs de la réalisation d'un projet de développement économique à vocation hôtelière, ayant pour objet la majoration de la constructibilité au sein de la zone naturelle, et donnant son avis sur les modalités de concertation,

Vu sa délibération n°CC-2021-256 du 30 septembre 2021 prescrivant la révision allégée n°1 du PLU de Bouilly et en définissant les objectifs,

Vu la décision n°BC-2021-97 du Bureau communautaire du 14 octobre 2021 définissant les modalités de la concertation de la révision allégée n°1 du PLU de Bouilly,

Vu la délibération n°21 du Conseil municipal de Bouilly du 16 septembre 2022 émettant un avis favorable sur le bilan de la concertation et l'arrêt du projet de révision allégée n°1 du PLU,

Vu les pièces du dossier de projet de révision allégée du PLU,

Vu le bilan de la concertation annexé à la présente délibération,

Considérant que les études environnementales relatives à la révision allégée ont été achevées,

Considérant que les études d'urbanisme relatives à la révision allégée ont été achevées,

Vu l'avis du bureau communautaire du mercredi 9 novembre 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'arrêter le bilan de la concertation, tel qu'annexé,

d'arrêter le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Bouilly tel qu'annexé,

de soumettre pour avis, à la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale, ledit projet de révision allégée et à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers,

de soumettre, pour avis lors d'un examen conjoint, ledit projet de révision allégée aux personnes publiques associées conformément à l'article L.153-34 du Code de l'Urbanisme.

Conformément au Code de l'Urbanisme, le dossier définitif du projet de révision allégée, tel qu'arrêté par le Conseil Communautaire, est tenu à la disposition du public.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Bouilly durant un délai d'un mois et d'un affichage électronique sur le site de la Communauté urbaine du Grand Reims durant un délai de deux mois.

Les documents listés ci-après font partie intégrante de la délibération transmise au contrôle de légalité :

- notice de présentation,
- notice de présentation-annexe volet écologique,
- plan de zonage 5000^e,
- plan de zonage 2000^e,
- règlement écrit,
- orientations d'aménagement et de programmation,
- bilan de la concertation.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil
communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

La Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims

Catherine VAUTRIN



Secrétaire : Philippe SALMON

Vice Secrétaire : Colette MACQUART



Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la communauté urbaine du Grand Reims le 22 novembre 2022 et de la réception en Préfecture le 22 novembre 2022. Identifiant : 051-200067213-20221117-150945-DE-1-1